

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2024-056

PUBLIÉ LE 18 MARS 2024

Sommaire

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie / DDT Savoie - Service habitat et construction

73-2024-03-14-00003 - Arrêté portant délégation de signature au délégué territorial de l'ANRU (2 pages)

Page 3

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2024-03-14-00003

Arrêté portant délégation de signature au
délégué territorial de l'ANRU

ARRETE 2024 - 169
Portant délégation de signature
Le Préfet de la Savoie
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes académiques,
Délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

VU les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 nommant M François RAVIER Préfet du département de la Savoie ;

VU la décision de nomination du 04 mars 2024 de Mme Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires de la Savoie, en tant que Déléguée Territoriale adjointe pour l'ANRU sur le département de la Savoie ;

VU la décision de nomination de Mme Lisiane FERMOND-VARNET, Cheffe du service Habitat Construction ;

VU la décision de nomination de Mme Magali DUPONT, Cheffe d'unité Politiques Locales de l'Habitat ;

Article 1

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires, pour signer :

- les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU,
- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du NPNRU,
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à Mme Lisiane FERMOND-VARNET, Cheffe du service Habitat Construction et à Mme Magali DUPONT, Cheffe d'unité Politiques Locales de l'Habitat, aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

Article 3

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

La secrétaire générale de la préfecture et la directrice départementale des territoires, déléguée territoriale adjointe de l'ANRU, sont en charge, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie. Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Fait à Chambéry, le 14 mars 2024

Le Préfet de la Savoie
Délégué territorial de l'ANRU

signé : François RAVIER